

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2'000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récipissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation* 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations).....	1
Avis de perte de Titres Fonciers.....	23

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Le service du Journal Officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Tsévié, Kara, Dapaong, Aného, Bassar, Atakpamé, Sokodé, Notsé, Kpalimé et Kévé.

Suivant réquisition, n° 22226 déposée le 3 mai 2001, Mlle APEDJINO Adjo-Angèle, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Hédzranawoé, et borné au nord par le lot n° 3, au sud par un lot n° 1, à l'est par les lots nos 4 et 5 et à l'ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22227 déposée le 3 août 2001, M. YOUNOUSSA Shaye Braïma Banaï, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 94 ca situé à Lomé Bè, connu sous le nom de Kpéhénou et borné au nord par le lot n° 9, au sud par une rue de 10 m, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22228 déposée le 3 mai 2001, Mme WILSON Ablavi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1260, au sud par un lot n° 1262, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par une rue en projet de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22229 déposée le 3 mai 2001, M. MAGNON Amouzou, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 19 ca situé à Lomé Adakpamé, et borné au nord par la collectivité AGBO, au sud par la route Lomé-Adakpamé, à l'est par la collectivité AGBO et à l'ouest par une rue de 15 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22230 déposée le 4 mai 2001, M. ADANTOR Komlavi, profession d'ingénieur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 82 ca situé à Tsévié, connu sous le nom d'Adiakpo et borné au nord par une rue en projet de 16 m, au sud par le lot n° 21 bis, à l'est par les lots n° 17 et 22 et à l'ouest par les lots n° 15 et 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22231 déposée le 4 mai 2001, M. SEMTA Ataféi, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 18 ca situé à Bohou, connu sous le nom d'Åkpéda et borné au nord et au sud par la collectivité TAHEI, à l'est par un passage de 14 m et à l'ouest par la propriété ALITI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22233 déposée le 4 mai 2001, M. NAKONABA Abdoussalam, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 52 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Cinkassé et borné au nord par la propriété Boukari, au sud par la propriété Seydou, à l'est par la propriété Alasane et à l'ouest par la propriété Mamadou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22234 déposée le 8 mai 2001, M. AWADI Adji, profession d'assistant de recherche, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 62 ca situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par les lots n° 1215 et 1214, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1217.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22235 déposée le 7 mai 2001, Mme DOVI Ahlimba A. Délali, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Agbodrafo, connu sous le nom d'Ahame et borné au nord par la nouvelle route Lomé-Aného, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété BROOM.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22236 déposée le 7 mai 2001, M. DELOKONON Houndjo Isidore, profession d'entrepreneur chaudronnier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 23 ca situé à Lomé Akodessewa, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 17 du sieur Ayikpé Konou, à l'est par le lot n° 19 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22237 déposée le 7 mai 2001, M. KADJE Yao, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par une voie express, au sud par le lot n° 18 B, à l'est par les lots n° 19 A et 19 B et à l'ouest par le lot n° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22238 déposée le 7 mai 2001, Mme DOVI Ahlimba A. Délali, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Agbodrafo, connu sous le nom d'Ahamé et borné au nord par la nouvelle route Lomé-Aného, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété BROOHM.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22239 déposée le 8 mai 2001, M. BLILA Tikwindé, profession de comptable, demeurant et domicilié à L'OTP Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 30 a 53 ca situé à Guérin Kouka, connu sous le nom de Mabole et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Ouadja Bitchoutob.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22240 déposée le 8 mai 2001, M. BLILA Tikwindé, profession de comptable, demeurant et domicilié à L'OTP Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 18 a 48 ca situé à Guérin-Kouka, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Ouadja Bitchoutob.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22241 déposée le 8 mai 2001, M. BLILA Tikwindé, profession de comptable, demeurant et domicilié à L'OTP Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 68 a 87 ca situé à Guérin-Kouka, connu sous le nom de Sabondjira et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Gmaboeme Mayé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22242 déposée le 8 mai 2001, M. GBIKPI-BENISSAN Anani, profession de responsable de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 08 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1378, au sud par le lot n° 1374, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1376.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22243 déposée le 8 mai 2001, M. KOLANI Tchimbadija, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou et borné au nord par les lots nos 541 et 542, au sud par les lots nos 545, 546 et 547, à l'est et à l'ouest par des rues de 16 m et 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22244 déposée le 8 mai 2001, M. KOUGBEADJO Ayih, profession d'économiste-gestionnaire, demeurant et domicilié à Paris, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 56 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, connu sous le nom d'Apédokoé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité FITY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22245 déposée le 8 mai 2001, Mme Afiavi S. do REGO, profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 08 ca situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Sagnrako et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ZION.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22246 déposée le 8 mai 2001, M. BLILA Tikwinde, profession de comptable, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 05 ca situé à Guérin-Kouka, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété OUADJA Bitchoutob.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22247 déposée le 8 mai 2001, M. GBIGBI-BENISSAN Anani, profession de responsable de société, demeurant et domicilié à Lomé-Kégué, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance

totale de 3 a 6 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1378A, au sud par le lot n° 1377, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1379.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22248 déposée le 9 mai 2001, M. GBLOKPO Kodzo Mawuli, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 405, à l'est par le lot n° 398 et à l'ouest par le lot n° 396.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22249 déposée le 9 mai 2001, M. BEBESSIKI Betchéï, profession d'hôtelier, demeurant et domicilié à Kpémé - cité minière, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 86 ca situé à Guérin-Kouka, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété OUADJA Bitchoutob et au sud par la route Guérin-Kouka-Kidjaboum de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22250 déposée le 9 mai 2001, M. AJAVON Messan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 20 ca situé à Atakpamé, connu sous le nom d'Agbonou Idiotsé et borné au nord par le lot n° 164, au sud par une rue de 18 m, à l'est par le lot n° 166 et à l'ouest par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22252 déposée le 11 mai 2001, M. GAGOU Kokou, profession de déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par la propriété AHIANO, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété KOUTO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22253 déposée le 11 mai 2001, M. DEGUE Amévi Mawuvi, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Dingblé et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par le lot n° 846, à l'est par le lot n° 848 et à l'ouest par une réserve active (R-A)

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22254 déposée le 11 mai 2001, M. AGNIGBADEDJI Komlan, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 75 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Kagomé et borné au nord par le lot n° 1846, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 1847 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22255 déposée le 14 mai 2001, M. AKPABI Kossivi, profession de géomètre à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Afiao Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a

14 ca 40 situé à Lomé, connu sous le nom d'Afiao Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 846, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 180 et à l'ouest par le lot n° 178.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22257 déposée le 15 mai 2001, M. AFANOU Kossivi, profession de topographe, demeurant et domicilié à Lomé-Kagomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 45 ca situé à Aného, connu sous le nom de Djassemé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par la propriété des héritiers HOTOUGNAN Zogbéde, à l'est par la route nationale Lomé-Aného et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22258 déposée le 15 mai 2001, Me Mouhamed TCHASSONA TRAORE, profession de notaire à Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, conseil de M. MAMA Abdoulaye, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Komah et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par des lots non identifiés, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par la propriété LAMBONI Laré.

Il déclare que ledit immeuble appartient à MAMA Abdoulaye et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22259 déposée le 15 mai 2001, M. WOZUFIA Kossi Didi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 ha 56 a 67 ca situé à Notsé Ekli, connu sous le nom de Hloutsoutoé Kpota et borné au nord par la route Notsé-Tohou, au sud et à l'est par la propriété KOGLO Edem Komlaga et à l'ouest par la propriété AGBEMEBIA Kodjovi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à WOZUFIA Kossi Didi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22263 déposée le 15 mai 2001, M. AZANLEKOR Messan Sénam, profession d'administrateur, demeurant et domicilié à Lomé-Gbényédzi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 30 ca situé à Lomé Avépozo, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord par le lot n° 1, au sud par le lot n° 5, à l'est par les lots n°s 2 et 4 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22264 déposée le 15 mai 2001, M. ANTHONY Koffi Kalewo Octave, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 3 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2 et à l'est par les lots n°s 1 et 5.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Cole Koffi S. ANTHONY et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22265 déposée le 16 mai 2001, M. TAGBA Atafeitom, profession d'ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 18 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom d'Atsanvé Plantation et borné au nord par le lot n° 221, au sud par les lots n°s 223 bis, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par le lot n° 222.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22266 déposée le 17 mai 2001, M. BEKLEY Essodeyouna, profession d'ingénieur radiodiffusion à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non inter-

dit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Togblé Kopé et borné au nord, à l'est par les collectivités AGBEKO Atisso, au sud par la propriété LABARI et à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22267 déposée le 16 mai 2001, M. TAGBA Atafeitom, profession d'ingénieur Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 70 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé Houmbi et borné au nord par le lot n° 353, au sud par le lot n° 355, à l'est par le lot n° 354 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22268 déposée le 17 mai 2001, M. MEREZA Abalo, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 489, au sud par le lot n° 485, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 486.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22269 déposée le 17 mai 2001, M. MEREZA Abalo, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par les lots n°s 1066 et 1069, à

l'est par les lots n^{os} 1067 et 1068 et à l'ouest par le lot n^o 1061.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22270 déposée le 17 mai 2001, Mme DJOGBESSI Kayi, profession d'agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 16 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Soviébé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n^o 1147, à l'est par le lot n^o 1150 et à l'ouest par le lot n^o 1149 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22271 déposée le 16 mai 2001, M. AJAVON Mathias Ayivi Mawuko, profession d'ancien ministre de la Justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 18 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n^o 16, à l'ouest par le lot n^o 15.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AMORIN Lily, née AMADOS et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22272 déposée le 17 mai 2001, M. HLOMASCHI Ako Joseph, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 ha 75 ca 70 a situé à Agou, connu sous le nom d'Akplolo et borné au nord par la route Konda, au sud par la propriété DORKEŊOU, à l'est par la propriété GUIDI et à l'ouest par la collectivité ANIKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22273 déposée le 18 mai 2001, M. KUDEY Messan Etsè, profession de secrétaire médical à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouis-

sant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 79 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé Lotissement gendarmerie et borné au nord par le lot n^o 809, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n^o 812 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KUDEY Koffi Claude et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22274 déposée le 18 mai 2001, M. KUDEY Messan Etsè, profession de secrétaire médical à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 38 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n^o 1118 et à l'ouest par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KUDEY Yao Théodore et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22275 déposée le 18 mai 2001, M. KUDEY Messan Etsè, profession de secrétaire médical à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 99 ca situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Lotissement gendarmerie et borné au nord par le lot n^o 748, au sud par un passage de 4 m, à l'est par une rue non dénommée de 30 m, et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KUDEY Yao Théodore et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 22276 déposée le 21 mai 2001, M. GNARO Badawasso Joseph, demeurant et domicilié au Gabon Libreville, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 13 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Totsi-Nyivémé et borné au nord par le lot n^o 477 bis, au sud par le lot n^o 481, à l'est par le lot n^o 479 et à l'ouest par une route non dénommée de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22278 déposée le 22 mai 2001, M. BAKOUSSAM Patawonkum, profession de comptable à LONATO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 64 ca situé à Lomé-Agbalépédogan, connu sous le nom de Cacavéli et borné au nord par les lots n° 335 et 337, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par l'emprise de la voie ferrée, et à l'ouest par le lot n° 334.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22279 déposée le 2 -05 - 2001, M. DAGBA Komi Edoh, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 20 a 44 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par la collectivité VIZA, au sud par la route nationale Lomé-Kpalimé, à l'est par la collectivité AGBOBA et à l'ouest par FANHO Sessaofia.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22280 déposée le 22 - 05 - 2001, M. BOUARI Faroukou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 00 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Adidoadé et borné au nord par le lot n° 304, au sud par le lot n° 300, à l'est par la route Adidogomé-Agoènyivé et à l'ouest par le lot n° 301.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22281 déposée le 22 - 05 - 2001, M. BOUARI Faroukou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 74 ca situé à Lomé-Aflao Totsivi, connu sous le nom de Adidoadé et borné au nord par la route Adidogomé-Agoènyivé, au sud par le lot n° 470, à l'est par le lot 467 et à l'ouest par le lot n° 471.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22282 déposée le 22 - 05 - 2001, M. ASSIOMLEY Kossivi, profession de gérant d'école, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 14 a 12 ca situé à Lomé-Sanguéra, connu sous le nom de Klémé et borné au nord par la propriété KAMASSANH Messanh, au sud par la propriété BARAGBON Adjraké, à l'est par la propriété KAMASSANH Dabla et à l'ouest par la propriété KAMASSANH Aziassi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22283 déposée le 22 - 05 - 2001, Mme AYAWO Akouavi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 6 a 54 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 733, au sud par une rue en projet de 20 m, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n° 735.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22284 déposée le 22 - 05 - 2001, Mme BAFEÏ Tchitchao-Halo, profession de standardiste au CSL en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 7 a 79 ca situé à Lomé-Agoènyivé-Nyamassi, connu sous le nom de Nyamassi et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 65, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par les lots n° 62 et 61.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22287 déposée le 23 - 05 - 2001, M. IHOU Attigbé Yaovi, profession de directeur Général de Togo-Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 ha 37 a 93 ca situé à Témé, connu sous le nom d'Akossi-Kopé et borné au nord par la propriété MESSOKO Alissada, au sud par la propriété KPOMAGBE Légba, à l'est par la collectivité AMEGAVI et MEFODJI et à l'ouest par la route Glélou de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22288 déposée le 23 - 05 - 2001, M. IHOU Attigbé Yaovi, profession de directeur Général de Togo-Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 13 ha 07 a 40 ca situé à Témé, connu sous le nom de Ilèbène-Ikoloussi et borné au nord par la propriété SENIPA Kokou, à l'est par la route Glélou (20 m) au sud par la propriété OUTSA et à l'ouest par la collectivité SITOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22292 déposée le 25 - 05 - 2001, M. MENSAH EKUE Kokou, profession d'infirmier d'état en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 00 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2847, au sud par une rue en projet de 16 m, à l'est par le lot n° 2842 et à l'ouest par le lot n° 2840.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22293 déposée le 25 - 05 - 2001, Mme ALI Edoh Adjossa, profession de gérante de Sté ELLAT, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouis-

sant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 00 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom d'Adjougba et borné au nord par la collectivité HITUTU, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité HITUTU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22294 déposée le 28 - 05 - 2001, M. WALLA Yikpazèh, profession d'agent de comptoir à Air France, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 4 a 00 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord, au sud, à l'ouest par la collectivité HANSE, et à l'est par un ruisseau saisonnier.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22295 déposée le 28 - 05 - 2001, M. AMOUSSOU Sénou Moïse, profession d'agent d'Air Afrique en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 23 ha 66 a 73 ca situé à Assahoun Ando connu sous le nom de Bayiboè et borné au nord par la propriété AZIAGBEDE, au sud par la propriété FUMEY A. Kwami Mawuli, à l'est par la propriété AGBOGLA et à l'ouest par la propriété Aziaglo et DADA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22296 déposée le 28 - 05 - 2001, Mme WILSON Ablavi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 6 a 43 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par une rue de 28 m, au sud par le lot 193, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 192.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa

connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22298 déposée le 30 - 05 - 2001, Mme IDE Abidè épouse MABOUDOU, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 5 a 90 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot n° 662, au sud par le lot 666, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 663.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle MABOUDOÛ Aubie-Reine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22299 déposée le 30 - 05 - 2001, Mme IDE Abidè épouse MABOUDOU, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 5 a 23 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 999, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 1001 et à l'ouest par la voie rapide de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22300 déposée le 30 - 05 - 2001, M. MABOUDOU Koffi Akoko, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 7 ha 44 a 90 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Kolo-Aloukopé et borné au nord par les collectivités ALITE, au sud par les collectivités ALITE et GBEZAN et à l'est par la route Kolo-Aloukopé et à l'ouest par la collectivité ALITE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22301 déposée le 31 - 05 - 2001, M. ESSO OURO-GBELEOU Agouda-Fondo, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togo-

laise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 3 a 99 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par le lot n° 128, au sud par le lot n° 124, à l'est par la route de Totsivi et à l'ouest par le lot n° 127.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22302 déposée le 31 - 05 - 2001, M. ADJIVON Koffi Bokovi, profession d'infirmier, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 5 a 87 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Bodjopal et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par M. YANDJA ou représentants, à l'ouest par l'ancienne route nationale n° 01 à l'est par M. Dosseh MENSAH ou représentants.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22364 déposée le 02 - 07 - 2001, M. KADJAKA Abougnima Molgah, profession de notaire, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 7 a 23 ca 49 situé à Lonté, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par le lot n° 31, au sud par la rue AJAVON Ayi Kanliganà l'est par le lot n° 21 et à l'ouest par le n° 19.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AKAKPO K. Mawulé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22365 déposée le 02 - 07 - 2001, M. HOMAWOO Kokougan Anani Charles, profession d'enseignant retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 52 ha 71 a 97 ca situé à Assahoun Ando Agové, connu sous le nom de Tokpekpe et borné au nord par la collectivité GALEY, au sud par la propriété AHADJI Laurent, à l'est par la collectivité GALEY et à l'ouest par les collectivités ALIMA et BEWOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOE-

KOMLAN K. K. Fidelus et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22366 déposée le 02 - 07 - 2001, M. AKUE Adoté Michel, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 96 ca 09 situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par une ruelle de 6 m, au sud par le lot n° 241, à l'est par une rue de 20 m et à l'ouest par une voie expresse de 80 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22367 déposée le 02 - 07 - 2001, Mlle de SOUZA A. Atalawoe, profession de coordinatrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 99 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par une rue de 16 m non dénommé, au sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'est par le lot n° 114 et à l'ouest par le lot n° 112.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22368 déposée le 03 - 07 - 2001, M. AWANYO Yaokouma, profession d'agent des impôts, demeurant et domicilié à Lomé Tél. : 225-61-40, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 31 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom d'Atsanvé et borné au nord par les lots 381 et 382 bis, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 385 et à l'ouest par les lots n° 380 et 382.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22369 déposée le 03 - 07 - 2001, M. AGBETO Amégnona Ben, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Tél : 222-82-76/02-28-36, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la

République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 96 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété GASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22370 déposée le 03 - 07 - 2001, Mme MENSAH Aheba, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca 79 situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par le lot n° 822, au sud par une rue de 12 m, à l'est par le lot n° 824 et à l'ouest par le lot n° 823 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22371 déposée le 03 - 07 - 2001, M. KUDEY Messan Etsè, profession de secrétaire médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 61 ca situé à Tsévié-Kpali, connu sous le nom de Tsawe Djigbe et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ABBEY.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KUDEY Koffi Claude et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22372 déposée le 03 - 07 - 2001, M. KUDEY Messan Etsè, profession de secrétaire médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 87 ca situé à Tsévié-Kpali, connu sous le nom de Tsawe Djigbe et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ABBEY.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KUDEY Yao Théodore et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22373 déposée le 04 - 07 - 2001,

Mme SEGBEFIA Kafui née TAGAYI, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 52 ca situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord par la propriété de SOUZA, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété DOSSAH Laurent.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TAGAYI Kokouvi Zodjroavou. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22374 déposée le 04 - 07 - 2001, M. TOBI Mensah Kpoti, profession d'adjoint-technique d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1251, au sud par le lot n° 1249, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1242.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMOUZOU Kpomachi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22375 déposée le 04 - 07 - 2001, M. HAYIBOR Ayao, profession de comptable en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 51 a 76 ca 3 situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Yokoe-Agblegan et borné au nord par EDJAME Adakpahou, au sud par Kossi ADOU, à l'est par Awounyon Nyalette et à l'ouest par les propriétés ADAFLISSO Kossi et KPASRA Messan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. HAYIBOR Ananivi Venance et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22376 déposée le 04 - 07 - 2001, Mme ALLADOH Akossiwa Mikpanonwo, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Tél : 221-82-44, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 71 ca situé à Lomé-Dogbéavou, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 145,

au sud par le boulevard de la Kara, à l'est par le lot n° 146 et à l'ouest par les lots n° 143 et 142.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22377 déposée le 04 - 07 - 2001, M. TAMELE Barcola, profession d'officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom d'Avéyimé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1559, à l'est par le lot n° 1561 et à l'ouest par le lot n° 1557.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22378 déposée le 04 - 07 - 2001, M. TAMELE Barcola, profession d'officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 17 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une voie de 28 m, au sud par le lot n° 88, à l'est par le lot n° 89 et à l'ouest par le lot n° 85.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22379 déposée le 05 - 07 - 2001, M. MENSAH Labitey Ganyo, profession de commerçant, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 51 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Bodjopale et borné au nord par un lot non numéroté, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par les propriétés de SOMOKO et de GNADJA et à l'ouest par la propriété GOUMA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22380 déposée le 06 - 07 - 2001,

Mme AMEKUGEE épouse AKAKPO Adjowavi Délali, profession de commerçante Tél. 226-76-10, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 44 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par un lot n° 10, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22381 déposée le 06 - 07 - 2001, Mlle MENSAH Sylvia Boïsoé, profession de secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé Tél : 221-53-86, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 81 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord et à l'ouest par une R.A., à l'est par les lots n° 2 bis et 3 bis et au sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22382 déposée le 06 - 07 - 2001, Mme KOUEVI Adjélé née MENSAH, profession d'employée des PTT en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Tél : 222-52-88, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 75 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié Modzi et borné au nord par une rue en projet de 12 m, au sud par le lot n° 13, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par le lot n° 14.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22383 déposée le 09-0-2001, M. Paul H. KEDAPEY, profession de serveur de restaurant, demeurant et domicilié à Lomé Tél. : 227-27-44, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 00 ca 44 situé à Lomé, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord par le lot n° 12, au sud par le lot n° 16, à l'est par le lot n° 15 et à

l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22384 déposée le 09 - 07 - 2001, M. SOSSOU Kouglo Kossi, profession d'expert en bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 11 a 78 ca 28 situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1654 bis, à l'est par les lots n° 1651, 1652, 1653 et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22385 déposée le 09 - 07 - 2001, Mme MIDAGBODJI A. Kossiwa épouse KEDAPEY, profession de ménagère, demeurant et domicilié à Lomé Tél. : 227-27-44, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 5 a 96 ca situé à Lomé-Kpogan, connu sous le nom de Dévègo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KPOTOR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22386 déposée le 09 - 07 - 2001, Veuve FRICO Akoua née LABIH, profession de commerçante, demeurant et domiciliée en France, étude de M^e Colette DAKO LABITEY, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 13 ca 37 situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégo et borné au nord par le lot n° 1396, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 1388 et à l'ouest par le lot n° 1386.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22387 déposée le 09 - 07 - 2001,

Mlle DAHOUI A. Massan, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé Tél. : 222-54-61, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 6 a 68 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par les lots n° 366 et 367, au sud par le lot 364-365, à l'est par une rue de 16 m en projet et à l'ouest par une rue de 12 m en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22388 déposée le 10 - 07 - 2001, Mme EDJEOU Essiyekou Félicité, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 01 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Téléssou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ZILEVOU kokouvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22389 déposée le 10 - 07 - 2001, M. Emmanuel Y. AGOUKI, profession de docteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 2 a 29 ca situé à Lomé-Totsi, connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord par le lot n° 430-431, au sud et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m et à l'est par les lots n° 431 et 432.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22390 déposée le 10 - 07 - 2001, M. ISSA Mamouda, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 7 a 17 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Togblékopé et borné au nord et à l'est par la propriété ZINEKOU SIKA, au sud par une rue de 14 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 35 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22391 déposée le 10 - 07 - 2001, M. GNIMAVOR Kossi Pascal, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Tél. : 227-11-25, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 2 a 76 ca situé à Aného, connu sous le nom de Agbata et borné au nord, au sud, à l'est par les héritiers ALLAGLO et à l'ouest par la propriété KOSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22392 déposée le 10 - 07 - 2001, M. de SOUZA Maxime Eric, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 5 a 43 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 274, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 273 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22393 déposée le 11 - 07 - 2001, Me Heddy AMORIN-BADOHU, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 3 a 89 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Attiegou et borné au nord par le lot n° 817-A, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n° 816 et à l'ouest par le lot n° 818.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KOLANI Baba Mahamadou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22394 déposée le 11 - 07 - 2001, M. ASSIGNON Kodjo Vignon, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé Tél. : 222-88-15, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant

en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 1 ha 07 a 47 ca situé à Lomé-Sanguéra, connu sous le nom de Zonoussimé Nanégbé et borné au nord par les collectivités KOULEKPO et KAGLA Kossivi, au sud par la collectivité KAGLA Kossivi et ADZIKAN, à l'est par la collectivité ADZIKAN et à l'ouest par la collectivité KAGLA Kossivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22395 déposée le 12 - 07 - 2001, Mme DJIMESSE Mélévi, née AFANKPENOUJJI, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Tél. : 227-30-17, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 4 a 60 ca situé à Adakpamé-Lomé, connu sous le nom de Kangnikopé et borné au nord par le lot n° 741 B, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par les lots n° 740 et 733 et à l'ouest par le lot n° 732 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22396 déposée le 12 - 07 - 2001, M. WILSON Sylvanus, profession de biochimiste, demeurant et domicilié à Lomé, Tél. : 221-13-83 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 93 a 43 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Didokakou et borné au nord par les collectivités AFOTOUDE et TELLAH, à l'est et à l'ouest par les collectivités AGLÉNOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22398 déposée le 12 - 07 - 2001, M. CODJO Bassaley, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, étude de M^e Ezonsou JOHNSON-DJONDO Tél. : 221-43-75 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 52 a 25 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Sagbado (Wonyomé) et borné au nord par les propriétés ADANLESSOSSI et KOUDITE, au sud, à l'est et à l'ouest par AVOUNYITO Gbodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa

connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22399 déposée le 12 - 07 - 2001, M. Codjo BASSALEY, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, étude de Me Ezonsou JOHNSON-DJONDO majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 67 a 46 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Ségbé et borné au nord par la collectivité KPEDA, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AGBAGLO

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22400 déposée le 13 - 07 - 2001, M. DJIBOM Elotodé Akakpo, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé, Tél. : 227-39-94 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 13 a 77 ca situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom de Agbobado-Kopé et borné au nord par la propriété CUDJOE, au sud par une rue de 14 m, à l'est par les héritiers ARMATOE et à l'ouest par la propriété DOVI AVOUYI Ahlimba.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme SOLLY Akofa, directrice de société et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22401 déposée le 16 - 07 - 2001, M. AMAH-TCHOUTHOUI Teko, profession de comptable, demeurant et domicilié à Dakar, S/C Tél. : 226-32-13/03-82-11 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 13 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement de la gendarmerie et borné au nord par le lot n° 538, au sud par le lot 540, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par les lots n° 536 et 537.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22402 déposée le 16 - 07 - 2001, M. KOUGBEADJO Komlavi, profession d'ingénieur-adjoint de Génie rural, demeurant et domicilié à Lomé, Tél. : 225-38-54 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de

la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 6 a 86 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Komah et borné au nord par la collectivité KOMAH, au sud par une rue de 12 m, à l'est par les propriétés YACOUBOU Issifou et AYEVA Fousséni et à l'ouest par la propriété AYEVA Fousséni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22403 déposée le 16 - 07 - 2001, M. ALOUA Tchalla Magamana, profession de chancelier des affaires étrangères, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 8 a 00 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Zone de réinstallation des expr du FIR et borné au nord par une rue non dénommée de 18 m, au sud par une voie expresse de 70 m, à l'est par le lot n° 884 et à l'ouest par le lot n° 886.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22404 déposée le 16 - 07 - 2001, M. DJADOU Djodji, profession de topographe en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 7 a 17 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot n° 51, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 55 et à l'ouest par le lot n° 53.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DJADOU Koffi Edem et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22405 déposée le 16 - 07 - 2001, Me AGBALENYO Kossi ADABRA, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 10 a 06 ca situé à Kévé-Apéyéme, connu sous le nom de Sokpogome et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KOTO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AHANOGBE

Komlan, comptable demeurant à Lomé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22406 déposée le 17 - 07 - 2001, M. da SILVEIRA Sewa, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, Tél. : 222-49-64 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 5 a 99 ca situé à Aného, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord, au sud et à l'est par les héritiers ADANHODOU Kougnewodo et à l'ouest par la propriété TOGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22407 déposée le 17 - 07 - 2001, M. GBONGLI Eklou, profession de maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 3 ha 57 a 36 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié-Tekpo et borné au nord et à l'est par la route DAVIE-TEKPO, au sud par la collectivité DARA Komi et à l'ouest par la DRDR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22408 déposée le 17 - 07 - 2001, M. DAVID Ayao, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, Tél. : 221-63-95 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 11 a 79 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots n° 754, 759 bis et 758 bis, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n° 700 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22409 déposée le 13 - 07 - 2001, M. ADANTOA Komlanvi André, profession d'ingénieur-civil, demeurant et domicilié à Lomé, Tél. : 227-90-28 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

blique togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 7 ha 98 a 66 ca situé à Kévé, connu sous le nom d'Avévoen et borné au nord par la collectivité LEWOKPO, au sud par la route Yométchin Avévoen, à l'est par la propriété de SAGADA Ayao et à l'ouest par la collectivité ADENYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22410 déposée le 28 - 07 - 2001, Mme KETOGLO Duatro Geneviève, née AHOSSEY, profession de gestionnaire financière, demeurant et domiciliée à Lomé, Tél. : 225-98-46 majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 2 ha 56 a 31 ca situé à Kovié-Djémékey, connu sous le nom de Dzogbéle et borné au nord par la propriété KPAKPAKU Missadji, au sud par ADRA Koffi et EKLOU Gbôfa, à l'est et à l'ouest par DZOKPE Yao.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22411 déposée le 21 - 07 - 2001, Mme KETOGLO Duatro Geneviève, née AHOSSEY, profession de gestionnaire financière, demeurant et domiciliée à Lomé, Tél. : 225-98-46 majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 81 a 30 ca situé à Kovié-Djémékey, connu sous le nom de Dzogbéle et borné au nord par MONWOU Yao, au sud, à l'est par la propriété ADRA Koffi et à l'ouest par AZIADJO Akouma.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22412 déposée le 17 - 07 - 2001, M. GUIDI Komlan Anidji Jean, profession de conseiller pédagogique, demeurant et domicilié à Lomé, Tél. : 221-30-67 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 2 a 96 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 28 m, au sud, à l'est par le lot n° 2065 B et 2064 et à l'ouest par le carrefour de 2 rues de 28 m et de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22413 déposée le 18 - 07 - 2001, Mme KETOGLO Duatro Geneviève née AHOSSEY, profession de gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 70 a 91 ca situé à Kovié-Djémékey, connu sous le nom de Dzogbéle et borné au nord par ADRA Koffi, au sud par Noursou Goka, à l'est et à l'ouest par la propriété ADRA Koffi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22414 déposée le 18 - 07 - 2001, Mme TOYO Kayi Euphrasie épouse MAGLO, profession de coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 12 a 36 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Davié-Modji et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 131, à l'est par une rue non dénommée de 30 m et à l'ouest par le lot n° 130.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22415 déposée le 18 - 07 - 2001, M. KEOULA Koboè, profession d'assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé Tél. : 225-12-23, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 27 a 27 ca 67 situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Aflao-Klémé et borné au nord par la collectivité SOVON, au sud par TREVE Kossivi et EVON Kenodou, à l'est par la collectivité SOVON et à l'ouest par la collectivité SOVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22416 déposée le 18 - 07 - 2001, M. QUEVISON Fofu Komi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un im-

meuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 18 a 51 ca 38 situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Klémé-Yépépé et borné au nord par APEDO Awaga, au sud par la collectivité KOEVISSON, à l'est par la collectivité ETSE et à l'ouest par la collectivité ADJALOGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22417 déposée le 17 - 07 - 2001, M. GAGNON Kodjo Gérard, profession d'assureur conseil, demeurant et domicilié à Lomé, étude de M^e YAKASS Tète Nikita F. Tél. : 226-31-23 majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot N° 591, au sud par le lot n° 594 bis, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 593.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22418 déposée le 18 - 07 - 2001, Mme MOREIRA Thérèse Akouavi née MALM, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, étude de Me Yaô Edem DZONOUKOU majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 87 a 37 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Akato Viépé et borné au nord par la collectivité AWAXE, au sud par GOVINA Tata, à l'est par la collectivité GOVINA et GOVINA tata et à l'ouest par ZILEVU Komla.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22419 déposée le 18 - 07 - 2001, M. HILLAH Ayité Mawulolo, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé, étude de M^e Habib AYEVA, notaire à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 5 a 77 ca situé à Aného-Kpogan, connu sous le nom de Sédjro-Kopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité LASSEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa

connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22420 déposée le 19 - 07 - 2001, M. DJIBO Soumana, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, étude de M^e Amavi Ayité HILLAH majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 5 a 38 ca situé à Lomé-Hédzranawoé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 17147 RT, au sud par la rue de 16 m, à l'est par le lot n° 1377 et à l'ouest par le lot n° 1375.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22421 déposée le 17 - 07 - 2001, M. BAGANA Nadjombé, profession d'assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé tél : 221-36-87 / 225-00-33/08-06-86, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 03 a 88 ca situé à Tsévié-Adétikopé, connu sous le nom de Anyiyeme et borné au nord par la collectivité HABIYOR, au sud par BAGANA, à l'est par la collectivité HABIYOR et la collectivité HAGBE Kossi et à l'ouest par la collectivité DJOKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22422 déposée le 19 - 07 - 2001, M. BAGANA Nadjombé, profession d'assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 86 a 25 ca situé à Tsévié-Adétikopé, connu sous le nom de Akplome et borné au nord par la collectivité GAYISSA, au sud par SALLAH Komlan, à l'est par la collectivité BADIBA et à l'ouest par la collectivité KOTOKOU Kodzovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22423 déposée le 19 - 07 - 2001, Mlle ONOUAME Afi Fidèle, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé étude de M^e DZONOUKOU,

majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 01 ca situé à Lomé-Aflao Adidogomé, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ZOTOU Koffi Guédou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22424 déposée le 19 - 07 - 2001, Mme YADOR Abra Enyonam, épouse OURI, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 00 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ADAGBI Agbo Djaka.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22425 déposée le 19 - 07 - 2001, Mme KLU Ese Délali, profession d'administratif civil, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 00 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ADAGBI Agbo Djaka.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22426 déposée le 19 - 07 - 2001, M. AYIH-AKAKPO Messanh Théophile, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 8 a 00 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ADAGBI Agbo Djaka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22427 déposée le 19 - 07 - 2001, Mme KONOU Akou Elikplim, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 01 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ADAGBI Agbo Djaka.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22428 déposée le 19 - 07 - 2001, Mme BASSAH Akouvi Caroline épouse LAWSON, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale 6 a 01 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété ADAGBI Agbo Djaka.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22429 déposée le 19 - 07 - 2001, M. AGBOVI Kodjo Jonathan, profession de huissier de justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 1 ha 26 a 30 ca situé à Lomé-Aflao Klémé, connu sous le nom de Yéwouépé et borné au nord par KPEKO Kossi, au sud par POASSIAKO SOFANHOUN, à l'est par POASSIAKO Sofahoun et DAN Aholou et à l'ouest par POASSIAKO Sofahoun.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22430 déposée le 19 - 07 - 2001, M. AGBOVI Kodjo Jonathan, profession de huissier de justice, demeurant et domicilié à Lomé Tél : 221-71-03 / 225-68-16, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 93 a 68 ca situé à Tsévié-Kovié, connu sous le nom de Dekemakpoe et borné au nord par la collectivité GOGNO, au sud par les propriétés DZOKA Komi et ADZELEVI, à l'est par la

collectivité GOGNO et à l'ouest par la propriété DZOKA Koami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22432 déposée le 23 - 07 - 2001, M. HOMA WOO Kossi Roger, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé Tél : 225-78-33, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 34 a 27 ca situé à Agoényivé Daliko, connu sous le nom de Sakpleto-Kopé et borné au nord par la collectivité Sakpleto, au sud par Efio Atsou, à l'est par la collectivité SAKPLETO et la propriété EFIO Atsou et à l'ouest par la propriété EFIO Atsou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22433 déposée le 24 - 07 - 2001, M. KOFFI Yaovi Tétévi, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé Tél : 222-64-11 / 221-00-86, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 24 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par une rue non dénommée de 20 m à l'est par le lot n° 146 et à l'ouest par le lot n° 142.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 434 déposée le 24 - 07 - 2001, Mlle POUDIMA Fègbawè, profession d'esthéticienne, demeurant et domiciliée à Paris Etude de M^e AMAH-POYODE, notaire Tél : 221-02-77, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 4 a 65 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hedzranawoé et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n° 505, à l'est par une rue en projet de 14 m, et à l'ouest par le lot n° 499B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 435 déposée le 24 - 07 - 2001, M. KARSA Matéka Ka-Amba, profession d'assistant à l'UB, demeurant et domicilié à Lomé, Etude de M^e AMAH-POYODE, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 78 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par le lot n° 522, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 525, à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 436 déposée le 24 - 07 - 2001, Mme AMAH Tom-Ena épouse POYODE Tél : 221-02-77, profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, Etude de M^e Tom-Ena AMAH-POYODE Tél : 221-02-77, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 27 ca situé à Bohou connu sous le nom de Laïdè et borné au nord par la collectivité BELADJOLO, au sud par la propriété AMAH à l'est par la collectivité TCHAMDJA et à l'ouest par la route nationale N° 1.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 437 déposée le 24 - 07 - 2001, Mme AMAH Ablavi Tom-ena épouse POYODE, profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 ha 00 a 68 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Togblé-Kopé (Alinka) et borné au nord par la collectivité TOGLO, au sud par la collectivité, à l'est par la collectivité AGBAVI, à l'ouest par la collectivité TOGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 438 déposée le 25 - 07 - 2001, M. DOVOR Komlan, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 21 ca situé à Lomé Bè, connu sous le nom de Hedze-Kpota et borné au nord par le lot n° B1, au sud par la voie ferrée Lomé-Aného, à l'est par le lot n° 26, à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 439 déposée le 25 - 07 - 2001, M. JOHNSON Seyram, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé S/C Tél : 222-90-74, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 14 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Cinkassé et borné au nord par la propriété vendouname, au sud par la propriété NAGNANGO Abdoulaye, à l'est par Koaka Kozabo, à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 440 déposée le 27 - 07 - 2001, M^c Mohamed TCHASSONA TRAORE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé tél : 226-10-52, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 82 a 75 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Kpokplodji et borné au nord par TENGUE AGBAVON, au sud par une piste rurale de 16 m, à l'est par Kouami ALOGLETOR et à l'ouest par ABALO et Christophe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 441 déposée le 27 - 07 - 2001, M^c Mohamed TCHASSONA TRAORE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé mandataire de Mme ABOGA Adzovi Séna, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 18 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par le lot n° 405, au sud par le lot n° 403, à l'est par la route de Totsivi et à l'ouest par le lot n° 404.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ABOGA Adzovi Séna, commerçante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 442 déposée le 27 - 07 - 2001, M^c Mohamed TCHASSONA TRAORE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Protestant et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par les lots non numérotés, à l'est par 5016 RT, et à l'ouest par RT 6079.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BISSANG Kézié, médecin à Lomé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 443 déposée le 27 - 07 - 2001, M^c Mohamed TCHASSONA TRAORE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 56 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par le lot n° 412, au sud par le lot 416, à l'est par le lot n° 415 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ABOGA Adzovi Séna, commerçante à Lomé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 444 déposée le 27 - 07 - 2001, M^c Mohamed TCHASSONA-TRAORE, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 31 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Klémé-Assikpimé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 114, à l'est par le lot n° 118 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AGBERE Abdou-Rhamane Diparidé médecin-pédiatre demeurant à Lomé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 445 déposée le 30 - 07 - 2001, Mme EDOH Marie, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 42 a 44 ca situé à Dalavé, connu sous le nom de Adzové et borné au nord par la

route Dalavé-Davié, au sud par la propriété KUNYEZIA Adegbolo, à l'est par SEGBONYA, à l'ouest par les propriétés SOAHOEDE et ANAGBA Yawo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 446 déposée le 30 - 07 - 2001, M. AMEGNININ Tona, profession de maçon-carreleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 25 ca situé à Lomé-Kagnikopé, connu sous le nom de Kagomé et borné au nord par une rue non dénommée de 28 m, au sud par le lot n° 1556, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 1558.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 447 déposée le 30 - 07 - 2001, M. KEFOU Delali, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 89 ca situé à Lomé-Avépozo, connu sous le nom de Bè Komé et borné au nord par une rue existante de 16 m, au sud et à l'est par la collectivité YOVO ZANKPE et à l'ouest par une ruelle de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme WEINHOD Yawa Mokpokpo, née KEFOU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 448 déposée le 30 - 07 - 2001, Mme SEDJRO Ahadji B. Ayawa, profession d'agent de la CNSS, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 69 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Hombi et borné au nord par le lot n° 767, au sud par le lot n° 769 B, à l'est par le lot n° 770 et à l'ouest par une rue de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 449 bis déposée le 30 - 07 - 2001,

Mme HOUSSOUKPE Cica Gisèle, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé étudiante de Me Edem Yao DZONOUKOU Tél : 221-31-06, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 14 ca situé à Lomé-Sanguéra, connu sous le nom de Danlimé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Amégnizin MAWOUSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 449 bis déposée le 30 - 07 - 2001, M. DZUDJOR Kwamé, profession d'ingénieur des ordinateurs, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 50 ca situé à Lomé-Agoè-Nyivé, connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une rue non dénommée de 8 m, au sud par le lot n° 372, à l'est par le lot n° 363, à l'ouest par le lot n° 361.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 450 déposée le 31 - 07 - 2001, M. KOUNHUNDE Yaovi, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 55 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au nord par le lot n° 127, au sud par une rue de 30, à l'est par le lot n° 129, à l'ouest par le lot n° 125.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 451 déposée le 31 - 07 - 2001, Mme ANIFRANI Ayikoelé Kpessogbé née AGBOGLY, profession de professeur de CEG, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 99 ca 98 situé à Lomé, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 17, au sud par le lot n° 21, à l'est par une rue en projet en 14 m et à l'ouest par le lot n° 18.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa

connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22 223 déposé le 2 /05/2001, M. AGBANLETI Messan Midoadanu, profession de topographe demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé Agoényivé, Lotissement Gendarmerie, connu sous le nom de Gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots n° 900 et 901, à l'est par le lot n° 897 et à l'ouest par le n° 899.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Pour le conservateur de la propriété foncière

P. O. Dotsè Kodjo NYAKU

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 23173 R.T. VOL. 117, F° 30 appartenant à M. de SOUZA Kwami Galley, militaire demeurant à Lomé.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 3583 R. T. du lotissement de Tsévié VOL. XIX, F° 58 appartenant à M. Charles A. MENSAH propriétaire demeurant à Lomé.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte du certificat d'inscription hypothécaire du titre foncier N° 6210 R.T. VOL. XXXII, F° 77 d'un montant de 845000 F au profit de la BTD au nom de Béatrice DORKENOO revendeuse demeurant à Lomé.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 8351 R.T. VOL. XLIII, F° 16 appartenant à M. Alphonse Akouété Apété DAWSVY comptable à la Texaco Accra Ghana.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 5020 R.T. VOL. XXVI, F° 95 appartenant à M. KOWOUVI Michel, commerçant demeurant à Lomé Nyékonakpoè.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 15852 R.T. VOL. LXXX, F° 100 appartenant à M. ABI Kokou Jean, chauffeur demeurant à Lomé Rue des Tourterelles.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 20089 R.T. VOL. 101, F° 149 appartenant à M. Akovi Vinyo SEWA, comptable demeurant à Lomé.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 8451 R.T. VOL. XLIII, F° 117 appartenant à M. Charles AKAKPO, demeurant à Zowla Aného.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 5672 R.T. VOL. XXIX, F° 142 appartenant à M. d'AL-MEIDA Amavi Athanase, employé de commerce à Ebolowa au Cameroun.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 10951 R.T. appartenant à Mme Angèle Tèko AJAVON née AGBODJAN, revendeuse demeurant à Lomé, Avenue de la Libération.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 16047 R.T. VOL. appartenant à M. EKOUE Amah Gangansu et Mme DESIRE Jocelyne, demeurant à Lomé.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 204 R.T. VOL. II, F° 03 appartenant à Aloysins Atsakèsou MILLER, employé de commerce demeurant à Lomé.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 7796 R.T. VOL. XL, F° 60 appartenant au feu AGBOKOU Apéamelagno Louis, inspecteur du trésor demeurant à Lomé.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 12438 de la République togolaise Vol. LXIII Fo. 94, appartenant à M. GU-KONU Emmafema, professeur à l'Université de Lomé, demeurant et domicilié au quartier Adidogomé.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 15.271 de la République togolaise au nom du M. Kossi Koussénou AGOH.

Pour Première insertion

Maître Lysiane Adzowo AMORIN
Notaire

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 15.197 de la République togolaise au nom du colonel Koffi KONGO.

Pour première insertion

Maître Lysiane Adzowo AMORIN
Notaire

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 1.445 du territoire du Togo, Volume VIII, Folio 115, appartenant à feu Georges K. SENAYA, de son vivant, employé de commerce ayant demeuré à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 12.394 de la République togolaise Volume LXIII, Folio 50 appartenant à Madame MENSAH Gbedessi, revendeuse demeurant à Lomé, Adawlato, Rue des Pêcheurs.

Pour première insertion.

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 9.394 de la République togolaise au nom du colonel Koffi KONGO.

Pour première insertion

Maître Lysiane Adzowo AMORIN
Notaire